

COMMUNE DE PAITA



Dossier de Consultation des Entreprises

**RÉNOVATION DES VOIRIES ET REPARATIONS ASSAINISSEMENT
DES LOTISSEMENTS
SCHEFFLÉRAS ET JULISA**

00 Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (R.P.A.O.)

Marché N°15009/2021/1-2-3-4-5/323-01



Imm. Le kariba
BP76 – Nouméa
Tél : 25 19 70
Fax : 25 04 85
Email : vrd@etec.nc

Affaire 2899 – Mars 2021

DCE Pièce n°00

Date et heure limites de remise des offres :
**Se référer au site www.fsh.nc, rubrique « Appels
d'offres »**

Sommaire

ARTICLE I.	OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES	3
1.1	Objet	3
1.2	Consultation et retrait du dossier	3
ARTICLE II.	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	3
2.1	Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	3
2.2	Forme juridique du marché	3
2.3	Maîtrise d'œuvre	3
2.4	Décomposition en tranches et en lots	3
2.5	Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières	4
2.6	Variantes	4
2.7	Délais d'exécution	4
2.8	Modifications de détail au dossier de consultation	4
2.9	Délai de validité des offres	4
2.10	Propriété intellectuelle des projets	4
2.11	Garanties particulières	5
2.12	Fiches techniques des produits proposés	5
2.13	Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail	5
2.14	Sous-traitance	5
ARTICLE III.	PRESENTATION DES OFFRES	6
3.1	Conditions de soumission	6
3.1.1	Qualification des entreprises	6
3.1.2	Nombre de salariés et cotisations CAFAT	6
3.1.3	Autres conditions	6
3.2	Contenu des offres	7
ARTICLE IV.	JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE V.	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	10
ARTICLE VI.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
ARTICLE VII.	REPONSES AUX ENTREPRISES	11
ARTICLE VIII.	FOURNITURES DES DOSSIERS DE MARCHE ET PIECES COMPLEMENTAIRES	11

ARTICLE I. OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 Objet

Le présent appel d'offre consiste dans la réalisation des travaux de réfection des voiries et réparations assainissement au niveau des lotissements [Scheffleras et Julisa](#), situés, sur la commune de [PAITA](#).

1.2 Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré :

- Au FSH Immeuble Jules FERRY - 1 rue de la somme – 1^{er} étage - Nouméa,
- Sur le site internet : <https://www.fsh.nc/le-fsh/les-services-professionnels-du-fsh/les-appels-doffre-du-fsh/>

Il est demandé aux entreprises qui retirent les fichiers numériques sur le site www.fsh.nc d'envoyer un courriel à l'attention de hbernard@fsh.nc et flapetite@fsh.nc intitulé du nom de l'opération sans autre formalité.

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des entreprises qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel d'offres.

ARTICLE II. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec parution en presse.

2.2 Forme juridique du marché

Le marché est un marché privé de travaux définis par les articles 1710, 1779-3 du code civil et soumis, lorsqu'il n'y est pas dérogé par les dispositions contractuelles, aux dispositions de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec ses amendements éventuels et réputés connus des parties, et enfin aux règles de l'art.

2.3 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par [ETEC](#)

ETEC
Immeuble Kariba
7 bis rue Suffren Nouméa
Tél : 25.19.70
sec@etec.nc

2.4 Décomposition en tranches et en lots

Les travaux seront réalisés en 1 lot :

- Lot : Terrassement VRD

Le marché comporte 2 tranches fermes de travaux par zones géographiques :

- Tranche 1 – Lotissement Scheffleras
- Tranche 2 – Lotissement Julisa

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de notifier un démarrage simultané des deux tranches de travaux.

2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de complément et/ou modifications au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) sauf dans le cas expressément visé à l'article 2.6 ci-après.

2.6 Variantes

Les entreprises sont tenues, en tout état de cause, de présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Elles sont néanmoins autorisées à proposer des variantes en complément de l'offre de base. Toute variante technique peut être proposée à condition d'être justifiée sur le plan technique et/ou financier et/ou normatif. Ces variantes seront détaillées et quantifiées en annexes.

Ne sont pas considérées comme « variantes » les dispositions constructives conduisant à la réalisation du projet et liées aux moyens techniques de l'entreprise (telle que la préfabrication précontrainte) à condition que de telles dispositions soient clairement explicitées dans l'offre.

2.7 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux tous corps d'état figurent à l'Acte d'Engagement et ne pourront en aucun cas être augmentés.

2.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'apporter, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.10 Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques et les « variantes » présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.

2.11 Garanties particulières

Le marché de travaux comprend une garantie de l'entreprise d'une durée d'au moins **3 ans** sur l'ensemble des ouvrages enterrés et de voirie dans des conditions normales d'utilisation des ouvrages.

2.12 Fiches techniques des produits proposés

Dans le cadre de leurs offres, les entreprises devront joindre tout élément permettant au maître d'ouvrage d'apprécier et de juger de la qualité et de la conformité au CCTP des produits proposés (fiches techniques, plans de fabrication, références récentes, etc.).

REVETEMENT ENROBE

Fiches techniques, PV d'agrément, Référence chantier (localisation, quantités mises en œuvre, année de réalisation)

RESINES ET MORTIERS DE REPARATIONS

Fiches techniques, PV d'agrément, Référence chantier (type de réparations effectués, ouvrages concernés)

2.13 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Le chantier sera soumis à toutes les règles en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité, conformément à la réglementation applicable en Nouvelle Calédonie.

2.14 Sous-traitance

L'entrepreneur est tenu de faire figurer dans l'Acte d'Engagement le nom du ou des sous-traitants, la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

ARTICLE III. PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Conditions de soumission

Les offres ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessous seront déclarées nulles.

3.1.1 Qualification des entreprises

Les entrepreneurs ne peuvent soumissionner que pour le lot (les lots) pour lequel (lesquels) ils sont spécialisés. Leur qualification dans leur domaine d'activité sera à démontrer d'une manière formelle (paragraphe présentation des offres) par leurs références techniques de travaux réalisés dans les trois dernières années pour les lots auxquels ils soumissionnent tel que mentionné *infra* à l'article 3.2.1A.

3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT

L'(les) entreprise(s) ainsi que ses (leurs) sous-traitant(s) devra (devront) justifier de :

- 8 (huit) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 800.000 F CFP, si la masse de ses travaux sur ce marché est supérieure à 30.000.000 F CFP,
- 5 (cinq) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 500.000 F CFP, si la masse de ses travaux sur ce marché est inférieure à 30.000.000 F CFP et supérieure à 8.000.000 F CFP.
- 2 (deux) employés, si la masse de ses travaux sur ce marché est inférieure à 8.000.000 F CFP.

Les entreprises devront être à jour de leur cotisation CAFAT à la soumission de leur offre ou justifier d'un plan d'étalement de leur dette.

Les entreprises devront également faire connaître leur situation quand à une éventuelle sauvegarde ou plan de redressement en cours ou prévisible au moment de leur soumission.

3.1.3 Autres conditions

Les entreprises sont réputées avoir visité le site des travaux et avoir tenu compte de toutes ses caractéristiques pour l'établissement de leurs prix.

Les prix afférents à un lot sont réputés comprendre les dépenses et marges de l'entrepreneur pour l'exécution de ce lot ainsi que les dépenses communes établies par la norme NFP 03.001.

L'entreprise inclura dans son prix d'installation de chantier, les dépenses et marges touchant :

- Les installations communes de chantier.
- Le gardiennage, l'éclairage, le nettoyage des parties communes du chantier, la signalisation extérieure.
- L'installation et l'entretien du bureau de chantier mis à disposition de la maîtrise d'œuvre.

3.2 Contenu des offres

Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces *infra*, seront rejetées systématiquement.

La présentation des offres se fera sous enveloppe cachetée et portera la mention suivante :

**« APPEL D'OFFRES POUR LES REFECTIONS DES VOIRIES ET REPARATIONS ASSAINISSEMENT
DES LOTISSEMENT SCHEFFLERAS ET JULISA A PAITA
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

L'enveloppe contiendra les pièces suivantes:

Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.

1. Une déclaration sur l'honneur **selon le modèle joint ci-après** faisant connaître le ou les lots visés, les noms, prénoms, qualités et domicile du soumissionnaire et, si celui-ci agit au nom d'une société, la raison sociale, l'adresse du siège social, la qualité avec laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés, le numéro et la date d'inscription au RIDET/RCS, et incluant une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales (CAFAT) et qu'elle répond aux conditions du RPAO en terme d'effectifs salariés.
2. Une attestation CAFAT mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé par l'entreprise.
3. Un certificat de visite des lieux
4. Le mémoire technique **dont le format est transmis en annexe** qui devra obligatoirement comporter :
 - La liste des sous-traitants que l'entreprise se propose d'employer, avec la définition exacte des travaux qu'ils auront à exécuter.
 - Un état général des moyens humains de l'entreprise et un état des moyens en matériel que l'entreprise projette d'utiliser pour l'exécution des travaux.
 - Le plan de charge de l'entreprise.
 - Les références techniques des travaux réalisés depuis trois ans (avec mention du Maître de l'Ouvrage) avec précision du chiffre d'affaires réalisé sur les trois dernières années.
 - L'entreprise pourra également joindre une copie des certificats de qualification ou certification (QUALIBAT, ISO 9001, etc.).
 - Description des mesures prises pour minimisation des entraves à la circulation, lors des phases d'application des revêtements de chaussée.
 - Techniques spécifiques de réhabilitation des réseaux assainissement que l'entreprise serait en mesure de mettre en œuvre (interventions sans tranchées)
5. L'Acte d'Engagement (AE) et les éventuels agréments de sous-traitance signés si des sous-traitants sont envisagés
6. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
7. Le Détail Estimatif (DE)
8. Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
9. L'ensemble des documents de l'offre sur support informatique et en particulier le DE complété en version EXCEL.

Les pièces 1, 5 et 6 devront être dûment complétées, paraphées et signées

L'entreprise n'est pas autorisée, sous peine d'exclusion de son offre, à modifier les quantités de la DE mais elle doit signaler toute erreur ou omission qu'elle aurait détectées en cours d'appel d'offres et **au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres.**

En cas de variante, le soumissionnaire remettra une nouvelle enveloppe intérieure contenant *a minima* un nouvel Acte d'Engagement et le DE associé.

ARTICLE IV. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après :

- En cas de discordance constatée dans une offre, le montant apparaissant à l'Acte d'Engagement prévaudra et les montants des détails de prix seront corrigés en conséquence.
- Dans le cas où des erreurs de multiplications, d'additions ou de reports seraient constatées dans des détails de prix figurant dans l'offre d'un entrepreneur soumissionnaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces pièces pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant indiqué dans l'Acte d'Engagement; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
- Les offres présentant des prix anormalement bas (seuil fixé à 20% en dessous de la moyenne des offres présentées) pourront faire l'objet d'une demande de complément d'information ou être purement et simplement écartées.

Pour déterminer les offres correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel d'Offres prendra en compte les critères et sous-critères de pondération suivants :

Critères	sous-critères	Pondération
Prix		60
Technique		20
1	Mémoire technique :	
	1.1 référence de travaux similaires et retour d'expérience	5
	1.2 moyens affectés au maintien de la circulation et des fonctionnalités sous chantier (desserte scolaire, collecte des ordures, services publics) , dispositifs de balisages et de guidages prévus, moyens de communication prévus avec les riverains et usagers de la zone prévus	5
	1.3 organisation du chantier, mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé des personnes	5
	1.4 contraintes d'exécution et solutions proposées	5
	Délais	20
	2.1 Délais d'exécution de l'acte d'engagement	10
	2.2 Compatibilité du plan de charges avec les délais du chantier	5
	2.3 Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier	5

Méthode de calcul des critères et sous-critères :

- **Prix :**

60 points seront attribués à l'offre présentant le prix le moins élevé. Une décote sera appliquée aux autres offres selon la formule suivante :

Note de l'offre = $60 - 60 * (\text{prix de l'offre notée} - \text{prix de l'offre moins-disante}) / \text{prix de l'offre moins-disante}$

- **Technique :**
- 1- Référence de travaux similaires et retour d'expérience : la note de 5 sera attribuée au soumissionnaire lorsque ces références seront supérieures aux spécifications du marché. Pour des références conformes aux spécifications du marché, la note de 2,5 sera attribuée. Pour des références inférieures aux spécifications du marché, la note de 0 sera attribuée.
 - 2- Moyens affectés au maintien de la circulation et des fonctionnalités sous chantier (desserte scolaire, collecte des ordures, services publiques), dispositifs de balisages et de guidages prévus, moyens de communication prévus avec les riverains et usagers de la zone prévus : la note de 5 points sera attribuée aux moyens mis en œuvre supérieurs aux besoins de réalisation du marché. La note de 2,5 points sera attribuée aux moyens jugés adaptés au déroulement du marché. La note de 0 correspondra aux moyens jugés inadaptés au déroulement du marché.
 - 3- Organisation du chantier, mesures prévues pour l'hygiène la sécurité et la protection de la santé des personnes : la note de 5 points sera attribuée lorsque les moyens mis en œuvre et l'organisation seront jugés supérieurs aux attentes. La note de 2,5 points sera attribuée lorsque les moyens et l'organisation seront jugés adaptés au déroulement du chantier. La note de 0 correspondra aux moyens et organisation jugés inadaptés au déroulement du marché.
 - 4- Contraintes d'exécution et solutions proposées : La note de 5 sera attribuée lorsque l'entreprise par son analyse des contraintes aura démontré sa capacité à anticiper et s'adapter aux spécificités du chantier. La note de 2,5 quand l'entreprise aura cerné les contraintes spécifiques mais sans intégrer à son offre de solutions spécifiques. La note sera ramenée à 0 pour les entreprises n'ayant pas mené d'analyse particulière.
- **Délais :**
- 1- Délais d'exécution de l'acte d'engagement : la note de 10 sera attribuée au lorsqu'il proposera des délais inférieurs aux délais plafonds du marché du marché. Pour des délais conformes aux délais plafonds du marché, la note de 5 sera attribuée.
 - 2- Compatibilité du plan de charges avec les délais du chantier et le chiffre d'affaires des 3 dernières années : Le plan de charge compatible recevra une note de 5. La note sera ramenée à 2,5 ou 0 point selon la capacité de l'entreprise à absorber le marché.
 - 3- Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser et/ou réduire les délais de chantier : La note de 0, 2,5 ou 5 points sera attribuée au regard de la pertinence des mesures proposées.

IMPORTANT

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de fournir :

- Toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les pièces énumérées à l'article III,
- Des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires.

ARTICLE V. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être :

1. Soit déposées contre récépissé au :

Fonds Social de l'Habitat Service Technique 1, rue de la Somme 1 ^{er} étage, Immeuble Le Jules Ferry - NOUMEA

2. Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

Monsieur le Directeur du Fonds Social de l'Habitat 1, rue de la Somme - Immeuble Jules FERRY B.P. 241 - 98846 NOUMEA CEDEX

Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FSH au plus tard **à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : www.fsh.nc, rubrique « Appels d'offres ».**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'accusé de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

Au cas où un même soumissionnaire remettrait plusieurs offres pour le même objet, seule la dernière arrivée sera considérée.

ARTICLE VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par courriel **au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres à :**

Hugues BERNARD hbernard@fsh.nc Suppléant en cas d'absence Jérôme SIDOEN jsidoen@fsh.nc

ARTICLE VII. REPONSES AUX ENTREPRISES

Il ne sera plus donné d'informations aux entreprises au-delà du cinquième jour calendaire précédant la date de remise des offres.

Il ne sera pas donné suite aux questions non formulées par écrit.

Toutes les questions retenues feront l'objet d'une réponse globale écrite et communiquée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE VIII. FOURNITURES DES DOSSIERS DE MARCHE ET PIECES COMPLEMENTAIRES

En cas d'attribution de marché, les entrepreneurs attributaires devront obligatoirement fournir les pièces suivantes avant la signature de leur marché ou au plus tard huit (8) jours après la demande faite par écrit par la personne responsable du marché. A défaut de fournir l'ensemble des pièces suivantes, l'attribution du marché pourra être considérée comme nulle et non avenue par la personne responsable du marché (par simple notification écrite rappelant le présent article) :

Pièces obligatoires :

1. Une copie du RIDET ou une copie du certificat KBIS, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de non placement en sauvegarde ou redressement ou liquidation de l'entreprise ou de son/ses dirigeants.
2. Une attestation pour l'année en cours, en 3 volets (du payeur de Nouvelle-Calédonie, de la recette des impôts, et du trésorier payeur général) de situation régulière au regard des obligations fiscales.
3. Une attestation d'assurance RC de l'entreprise, en cours de validité, datant de moins de trois mois, et précisant le montant des garanties.
4. Une attestation CAFAT précisant que l'entreprise est à jour du règlement de ses cotisations ou le cas échéant des mensualités du plan de rattrapage.
5. Les références bancaires.

Pièce sur demande éventuelle du FSH :

6. Les comptes annuels.

Pour le F.S.H
Le Directeur Général

Jean-Loup LECLERCQ

DECLARATION SUR L'HONNEUR
APPEL D'OFFRES POUR LES REFECTIONS DES VOIRIES ET REPARATIONS ASSAINISSEMENT
DES LOTISSEMENTS SCHEFFLERAS ET JULISA A PAITA

A - RENSEIGNEMENTS

1) Nom, prénoms, qualités et pouvoirs de signataire de la déclaration :

.....
.....

2) Adresse de l'entreprise ou siège social :

.....
.....

3) Entreprise :

- N
uméro d'identification au RIDET :.....
- N
uméro d'identification CAFAT :.....
- Numéro d'inscription au Registre du Commerce :
.....
- Ou Numéro d'inscription au Répertoire des
Métiers :.....

Pour les soumissionnaires ou sociétés à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre des métiers ou registre équivalent :

.....

4) Le candidat est-il, la société est-elle, en état de sauvegarde ou redressement judiciaire ? ou tout autre procédure équivalente si le candidat ou la société est établi (e) à l'étranger.

OUI :

NON :

Dans l'affirmative,

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :

.....

b) Nom et adresse du ou des Syndic(s) chargé(s) du règlement judiciaire :

.....
.....

B - DECLARATIONS

Je déclare :

- 5) Mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.
- 6) Que ni moi-même, ni la société, ne sommes en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ou procédure équivalente si le candidat ou la société est établi(e) à l'étranger.
- 7) Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations sociales dus à (aux) (l') adresse(s) de mon, son, ses établissement(s) à l'ensemble des obligations en vigueur sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie (2).
- 8) Que ma société emploie employés dont personnels de chantier.
- 9) Que j'atteste sur l'honneur que la société est à jour de ses cotisations sociales (CAFAT) ou peut justifier d'un accord d'étalement de la dette.
- 10) Qu'en ma qualité de soumissionnaire, j'ai pris connaissance de chacune des pièces du contrat de travaux (Acte d'engagement, CCAP, DE, BPU, CCTP et pièces graphiques de l'opération...)
- 11) Avoir fourni les pièces obligatoires suivantes (5) :

	Déclaration sur l'honneur
	Attestation CAFAT
	Un certificat de visite des lieux
	Mémoire technique
	Acte d'engagement (AE)
	Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP)
	Détail Estimatif (DE)
	Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
	Le cas échéant : variante(s) à l'offre de base
	Le cas échéant : Agréments de sous-traitance complétés, signés et accompagnés des pièces demandées
	Le cas échéant : Garantie particulière, contrat d'entretien
	Le cas échéant : Fiches techniques des produits proposés
	Offre complète sur support informatique, dont .XLS

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le SIGNATAIRE (3)

NOTA BENE :

- (1) *Rayer la mention inutile pour la rubrique*
- (2) *Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, les entreprises ou les sociétés établies dans l'UE doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies*
- (3) *Le nom de la personne ayant apposé sa signature sera reproduit en lettres capitales*
- (4) *Cocher le(s) cases correspondantes au(x) lot(s) concerné(s) par la soumission*
- (5) *Cocher la liste des pièces fournies*